

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

8 JUILLET 2010

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Société des parkings
souterrains du huitième
arrondissement –
Avenant n° 4 au contrat
de délégation de service
public pour
l'exploitation du parc de
stationnement château**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 9 juillet 2010
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 13 juillet 2010
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 juillet 2010

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille dix le 8 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1^{er} juillet deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE*, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE*, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur FRUCHARD

*Madame BRUNEAU-LATOUCHE (sauf pour le dossier 10 D 00, le procès-verbal de la séance du 27 mai 2010, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 10 D 01-02-03-04)

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Monsieur LAMY
Madame NICOT à Madame GENDRON
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Madame KARCHI-SAADI à Madame de JOYBERT
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Etaient absents :

Madame BÈLE, Monsieur PERRAULT, Madame FRYDMAN

Secrétaire de Séance :

Monsieur STUCKERT

* Mademoiselle DEMARIA-PESCE quitte la salle à 23h53, au cours de l'examen du dossier 10 D 15

N° DE DOSSIER : 10 D 09

OBJET : SOCIÉTÉ DES PARKINGS SOUTERRAINS DU HUITIÈME ARRONDISSEMENT - AVENANT N° 4 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU PARC DE STATIONNEMENT CHÂTEAU

RAPPORTEUR : Monsieur AUDURIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Une première convention a été conclue entre la Ville et la société des Parkings Souterrains du Huitième arrondissement (Vinci Park) le 15 juin 1970 pour la construction et l'exploitation du parc relais « P1 ». Dans le cadre de l'extension du parking réalisée sous les jardins du parc du Château « P2 », la Ville et le délégataire ont décidé de mettre un terme à la première convention et de conclure un nouveau traité de concession du 25 septembre 1979 pour une durée de 30 ans à partir de la mise en service du P2. Le contrat actuel se terminera donc le 2 février 2011.

Le parking en ouvrage, d'une capacité totale de 1 163 places, est constitué de la manière suivante :

- la partie la plus ancienne (P1 - 1970) a une capacité de 758 places réparties sur 6 niveaux,
- la partie la plus récente (P2 - 1981) a une capacité de 405 places réparties sur 5 niveaux.

La partie la plus récente du parking appelée « P2 » a été construite dans le tréfonds du parc du Château de Saint-Germain-en-Laye, propriété de l'Etat. Une mise à disposition de ce tréfonds avait été consentie par l'Etat lors de la construction de ce parking P2. Mais l'Etat a fait savoir récemment qu'il mettait fin à cette mise à disposition. Il souhaite soit vendre le tréfonds, soit percevoir une redevance d'occupation. Des négociations sont en cours avec la Trésorerie Générale des Yvelines et le Ministère de la Culture. La date de conclusion desdites négociations étant incertaine, il apparaît indispensable, par prudence, de prolonger le contrat actuel jusqu'au 30 juin 2011.

L'article L1411-2 du code général des collectivités territoriales permet au Conseil Municipal de prolonger pour motif d'intérêt général le contrat actuel dans la limite d'une année supplémentaire. Il est proposé au Conseil Municipal de prolonger le contrat de délégation jusqu'au 30 juin 2010, ce délai devant être suffisant pour mener à bien les négociations en cours et conduire la procédure de mise en concurrence.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement Château et tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



MAURICE SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines